



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, , Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/04/6 - OBJET : Budget Ville – Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu la délibération n° 2024/02/02 du 6 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientation budgétaire pour la Ville de Saint-Cyr-l'École pour l'exercice 2024 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Cyr-l'École approuvé par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2023 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2024, joint

Accusé de réception en préfecture
078-217805458-20240403-2024-04-6-DE
Date de réception en préfecture : 06/04/2024

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide d'adopter avec 26 voix pour et 7 contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le budget primitif 2024 de la Ville de Saint-Cyr-l'École par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, et par chapitre d'« opérations d'équipement » de la section d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 179 619,00	28 179 619,00
Investissement	22 791 061,99	31 757 200,86

Article 2 : Autorise le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Article 3 : Autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 10 AVR. 2024
et par publication en ligne le : 10 AVR. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 10 AVR. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU



Sonia BRAU



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-6-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024
Le 9 avril 2024